



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 10 octobre 2023 au sous-sol de l'Église de La Bostonnais à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, François Baugée, Julie Gauvin, Clermont Ricard et André Plamondon. Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h02.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 juin 2023
 - 3.2. Séance extraordinaire du 13 juin 2023
 - 3.3. Séance extraordinaire du 19 juin 2023
 - 3.4. Séance ordinaire du 11 juillet 2023
4. SUIVI
 - 4.1. Résultat d'élection partielle
 - 4.2. Formation en présentielle à cédule avec la FQM pour l'ensemble des élus – code d'éthique
 - 4.3. Visite de monsieur David Lafontaine, suivi sur la reconstruction le 30 octobre 2023
 - 4.4. Gabrielle Matte, jeunesse dans les projecteurs
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1. Assemblée de consultation publique le 29 novembre prochain au sous-sol de l'Église de La Bostonnais à 19h00
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Une meilleure transparence pour les dépenses courantes

- 6.2. Renouvellement mandat à Guilbert urbanisme
 - 6.3. Déneigement 2023-2024
 - 6.4. Remplacement d'un ouvrier municipal pour vacances annuelles
 - 6.5. Abolition du poste d'aide inspecteur
 - 6.6. Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
7. TRÉSORERIE
- 7.1. Approbation de comptes – septembre 2023
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1. Rapport des permis de construction – septembre 2023
9. TRAVAUX PUBLICS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller François Baugée, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 4.4 et au point 6.6.

Adoptée

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par le conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

Adoptée

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller Daniel Campeau, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2023.

Adoptée

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Guy Laplante, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

Adoptée

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

Adoptée

4 SUIVI

4.1 Résultat des élections partielles à la municipalité de La Bostonnais du 24 septembre 2023

• André Plamondon	siège 4	119 votes
• Dominique Bissonnette	siège 4	100 votes
• Clermont Ricard	siège 5	130 votes
• Réjeanne Catellier	siège 5	92 votes

4.2 Formation en présentielle à cédule avec la FQM pour l'ensemble des élus – code d'éthique

4.3 Visite de monsieur David Lafontaine pour le suivi de la reconstruction de l'hôtel de ville prévue le 30 octobre prochain

4.4 Gabrielle Matte jeune fille de la municipalité de La Bostonnais participera à divers projets, tels que jeunesses sous les projecteurs et les méchants moineaux (tournoi de badminton)

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Assemblée de consultation publique -PGMR- de la ville de La Tuque, le 29 novembre 2023 au sous-sol de l'Église de La Bostonnais

6. ADMINISTRATION

Rés. 2023-10-01

6.1 UNE MEILLEURE TRANSPARENCE POUR LES DÉPENSES COURANTES

Considérant que les membres du Conseil ont manifesté le désir de vérifier les dépenses courantes;

Considérant qu'il y a eu des abus d'achats par le passé avec plus ou moins de contrôle ;

Considérant que les dépenses doivent être préalablement autorisées par la direction générale ou son adjointe;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller François Baugée

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte cette méthode d'achat afin d'une meilleure transparence de la municipalité pour les citoyens, employés et le Conseil.

Adoptée

6.2 PARTAGE DES COMITÉS AVEC LE NOUVEAU CONSEIL

Remis au mois prochain

Rés. 2023-10-02

6.2 Renouvellement mandat Guilbert Urbanisme

Considérant que nous n'avons pas de service d'urbanisme à la municipalité de La Bostonnais;

Considérant que madame Guilbert a travaillé au service d'urbanisme pour la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par: le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : le conseiller François Baugée

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents, d'accepter la reconduction des travaux d'urbanisme par la firme Guilbert urbanisme jusqu'en décembre 2023.

Adoptée

Rés. 2023-10-03 6.3 DÉNEIGEMENT 2023-2024

Considérant que la dernière année du contrat était la saison 2022-2023;

Considérant que nous sommes à l'étape de l'année optionnelle;

Considérant que la municipalité a fait 4 demandes de prix : La Bétonnière de La Tuque, Gestion N-A Carrier, Remi Garceau et Les Agrégats Dany Morissette Inc.;

Considérant que seul Agrégats Dany Morissette a déposé un prix;

Considérant que le prix est sous le seuil d'octroi pour un contrat sur invitation;

Considérant que le contrat couvre une distance de + ou – 16 km de route;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseillère Julie Gauvin

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents, de recommander l'octroi du contrat à Les Agrégats Dany Morissette Inc. au montant de 95 536\$ taxes en sus pour la saison 2023-2024, soit du 15 octobre 2023 au 30 avril 2024 et d'autoriser la directrice générale de signer pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais.

Adoptée

Rés. 2023-10-04 6.4 EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR UN OUVRIER MUNICIPAL SUR APPEL

Considérant qu'un ouvrier municipal doit prendre ces vacances annuelles avant le 31 décembre 2023;

Considérant que la municipalité n'a aucune banque de noms pour remplacer les ouvriers;

Considérant que la directrice générale a affiché le poste d'ouvrier municipal à temps partiel, sur appel;

Considérant que l'ouvrier municipal se retrouve seul pour la collecte des ordures;

Considérant que M. Alain Belanger s'est montré intéressé par le poste temporaire d'ouvrier municipal sur appel;

Considérant que la municipalité doit continuer d'exercer ses obligations envers ses citoyens;

Considérant que la sécurité de notre employé est primordiale, ils doivent être deux, dont un conducteur et quelqu'un pour ramasser les ordures et le recyclage;

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : le conseiller Guy Laplante

Et résolu unanimement

Que le conseil mandate Renée Ouellette, mairesse en remplacement de madame Natalie Jalbert, directrice générale qui se retrouve en conflit d'intérêt, à procéder à l'embauche de M. Alain Bélanger temporairement pour le remplacement de l'ouvrier de la municipalité. Et qu'on procède à l'embauche d'un ou d'une ouvrière municipale à temps partiel sur appel le plus tôt possible pour remédier à cette situation.

Adoptée

Rés. 2023-10-05

6.5 ABOLITION DU POSTE D'AIDE INSPECTEUR

Considérant que la période active de la distribution des permis tire à sa fin;

Considérant qu'il n'est plus nécessaire d'avoir une personne attitrée au poste d'aide inspecteur;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents, d'annuler la résolution 2023-03-14.

Adoptée

Rés. 2023-10-06

6.6 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de La Bostonnais, Lac-Édouard ainsi que Ville de La Tuque désirent présenter un projet de coopération intermunicipale au nom de l'agglomération de La

Tuque pour la bonification des activités de communication municipales;

En conséquence,

Il est proposé : la conseillère Julie Gauvin

Appuyé par : le conseiller François Baugée

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de La Bostonnais s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la bonification des activités de communications municipales et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités;
- Le Conseil nomme l'agglomération de La Tuque comme organisme responsable du projet.

Adoptée

7 TRÉSORERIE

Rés. 2023-10-07

7.1 APPROBATION DE COMPTES – SEPTEMBRE 2023

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés et les salaires payés au 30 septembre 2023;

Considérant que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de septembre 2023;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que les salaires, la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie du mois : 15 462 62 \$

Comptes payés et à payer : 52 413.65 \$

Total \$ 67 876.27 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Il y a eu 8 permis émis au cours du mois de septembre 2023 totalisant un montant de 220.00\$

9 TRAVAUX PUBLICS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Clermont Ricard, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 20 h 11.

Adoptée



Natalie Jalbert
Directrice générale
Greffière-trésorière

Renée Ouellette
maire

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.